

## **ANNEXE 2 : ENSEIGNEMENT ET FORMATION**

### **Au niveau national**

▪ **L'élu :**

Un membre du conseil d'administration fédéral est chargé de la formation et de l'enseignement.

▪ **Les techniciens :**

Le DTN met en place une équipe de techniciens qui auront la charge d'appliquer les décisions de l'assemblée générale fédérale et du conseil d'administration fédéral.

**OBJET :**

Coordonner l'ensemble des formations de la FFJDA qui visent l'ensemble des acteurs fédéraux : enseignants, dirigeants, conseillers techniques, arbitres, juges, formateurs régionaux, formateurs nationaux, licenciés préparant un haut grade, etc...

Le membre du conseil d'administration chargé de la formation et le DTN veillent particulièrement à :

- Inscrire les formations dans la logique du projet fédéral ;
- Optimiser les moyens humains et financiers ;
- Rapprocher, décloisonner, organiser et coordonner les différentes formations ;
- Etre au service du développement des ressources humaines des clubs par la formation et l'accroissement des compétences individuelles ;
- Faire partager une culture commune aux différents acteurs fédéraux ;
- Créer, coordonner le catalogue de formation national et les formations sur l'ensemble du territoire en relation avec les IREFJJ ;
- Travailler en collaboration avec les—différents secteurs concernés définis par le conseil d'administration de la fédération.
- Le secteur Formation et Enseignement est sous l'autorité du président de la fédération et du DTN de la fédération.

### **Au niveau régional**

Dans le cadre des décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration fédéral, sous l'autorité du président et du DTN de la FFJDA et par délégation au président de ligue et du responsable technique régional en charge de la formation nommé par le DTN, les Instituts Régionaux de Formation et d'Entraînement de Judo-Jujitsu (IRFEJJ) coordonnent et gèrent l'ensemble des formations d'une région et travaillent en lien étroit avec un ou les centres réguliers ou permanents d'entraînement de la région.

Un plan régional de formation et d'enseignement sera établi en concertation avec les comités dans le cadre du PAT en début d'olympiade avec réactualisation annuelle. Il sera joint au PAT.

Ils visent à :

- rapprocher, décloisonner et coordonner les différentes formations pour lesquelles ils ont reçu délégation de la fédération,
- optimiser les moyens humains et financiers des régions dédiés à la formation,
- être au service du développement des ressources humaines des clubs,
- faire partager la culture de notre fédération.

Leurs missions de formation sont :

- L'encadrement technique des clubs dans sa formation initiale et sa formation continue des certifications professionnelles et des certifications pour l'enseignement bénévole.
- La formation des dirigeants des clubs.